



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne
Secrétariat général
Direction des Relations avec
les collectivités locales et
des affaires juridiques
Bureau de
l'intercommunalité et du
contrôle de légalité

Affaire suivie par : Coraline SUIRE
Téléphone : 05.49.50.70.90
Télécopie : 05.49.52.22.21
Mel : coraline.suire@vienne.gouv.fr

La préfète de la Vienne

à

Monsieur le Président
du Conseil départemental
Messieurs les Présidents
des communautés d'agglomération,
Messieurs les Présidents
des communautés de communes,
Mesdames et Messieurs les Présidents
des syndicats mixtes et
des syndicats intercommunaux
Mesdames et Messieurs les Maires
des communes de la Vienne
Monsieur le Directeur du centre de gestion
de la fonction publique territoriale

En communication à :
Monsieur le Sous-Préfet de Châtellerault
Monsieur le Sous-Préfet de Montmorillon

Poitiers, le 9 JAN. 2017

Objet : Note d'information relative à la nomenclature des emplois territoriaux.

P.J : Nomenclature détaillée (NET 2016)

La présente note d'information a pour objet de présenter, ci-joint, une version actualisée de la nomenclature des emplois territoriaux (NET). Elle doit être utilisée pour la déclaration annuelle des données sociales (DADS) destinée notamment aux organismes sociaux et fiscaux au titre de l'**année 2016**.

Cette nouvelle version de la nomenclature intègre les modifications statutaires intervenues depuis la précédente édition, lesquelles concernant la filière incendie et secours, ainsi que les cadres d'emplois des ingénieurs et des ingénieurs en chef territoriaux (filiale technique) et des cadres territoriaux de santé paramédicaux (filiale médico-sociale).

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) doit être remplie avec cette nouvelle nomenclature, tant pour les agents titulaires que pour les agents contractuels. Il importe tout particulièrement de bien remplir cette zone, dont les données viennent notamment alimenter le système d'information sur les agents de service public (SIASP) mis en place par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Son rôle est donc primordial afin de disposer d'informations cohérentes sur les agents de la fonction publique territoriale. À ce titre, l'utilisation systématique de la NET contribue à développer la connaissance et le suivi des personnels territoriaux.

Dans le cadre de cette procédure, la nomenclature des emplois territoriaux est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/nomenclature-des-emplois-territoriaux>

Enfin, je vous informe, que votre DADS au titre de l'année 2016 devra être remplie avant le 1^{er} février 2017.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour la préfète et par délégation,
le Secrétaire Général,



Émile SOUMBO